

des actions de coopération sera confiée à diverses instances, organismes, institutions et entreprises compétents.

L'accord cadre de coopération scientifique et technique ouvre la voie à la conclusion de protocoles sectoriels de coopération dans plusieurs secteurs d'activités. Ces protocoles permettront de déterminer les objectifs et les programmes d'actions ainsi que leurs aspects techniques, les modalités de prise en charge de ces actions, leur financement et toute autre modalité administrative nécessaire à leur implantation.

Grâce à la signature en novembre dernier par l'honorable Charles Lapointe et l'ambassadeur d'Algérie, Son Excellence M. Salah Mohamed Dembri, d'un Protocole d'entente portant sur le financement de missions exploratoires, les ministères canadiens concernés pourront définir des programmes de coopération dans leurs domaines respectifs, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des télécommunications, de l'énergie, des pêches, de la construction, de l'hydraulique et de tout autre secteur d'intérêt mutuel pour les deux pays.

Son Excellence Abdelhak Brerhi et sa délégation sont en visite officielle au Canada du 14 au 18 février 1983.